



## **RAPPORT COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES**

**Réunion du 21 Mars 2018**

## SOMMAIRE

<b>1. Rappel du rôle de la CLECT</b> .....	3
<b>2. La liste des compétences rétrocédées et méthodes d'évaluation par la CLECT</b> .....	4
A. Liste des compétences rétrocédées.....	4
B. Méthodes d'évaluation des charges transférées.....	4
<b>3. Evaluation proposée</b> .....	5
a. Les dépenses de personnel .....	5
b. Arbres d'alignement.....	5
c. Propreté urbaine .....	6
d. Aires de jeux.....	6
e. Autres actions de la compétence « espaces verts » sur la commune de Viry-Châtillon	7
f. Autres actions rétrocédées à la commune de Viry-Châtillon .....	9
g. Synthèse compétences rétrocédées à la commune de Viry-Châtillon .....	9

## **1. Rappel du rôle de la CLECT**

Deux sources législatives et réglementaires encadrent le fonctionnement des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) et plus particulièrement le rôle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT).

L'article 59 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dispose :

*« XII. – Il est créé entre chaque établissement public territorial et les communes situées dans son périmètre, à l'exclusion de la commune de Paris, une commission locale d'évaluation des charges territoriales **chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes.** Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public territorial, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »*

...

*« La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. **Elle rend ses conclusions l'année de création des établissements publics territoriaux et lors de chaque transfert de charges ultérieur.** »*

La loi définit la méthode d'évaluation des transferts de charges :

*« Les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert.*

*« Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.*

*« Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.*

*« Le coût des dépenses prises en charge par l'établissement public territorial est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.*

## **2. La liste des compétences rétrocédées et méthodes d'évaluation par la CLECT**

### **A. Liste des compétences rétrocédées**

La commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) doit se prononcer sur les modalités d'évaluation de la compétence « Espaces verts » à Viry-Châtillon. Cette compétence comprend les actions suivantes :

- Les aires de jeux,
- La propreté,
- Les arbres d'alignement,
- Les autres dépenses relatives aux espaces verts.

Trois actions supplémentaires seront intégrées dans l'évaluation :

- La fête des lacs,
- La gestion des illuminations de fin d'année,
- Le feu d'artifice.

### **B. Méthodes d'évaluation des charges transférées**

En fonction des compétences transférées et de leur origine (transfert précédemment, création par une ancienne communauté...), la CLECT précisera les méthodes d'évaluation :

- S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est proposé de retenir prioritairement la moyenne des deux derniers exercices ;
- S'agissant de l'investissement, l'évaluation dépendra du type de biens transférés. Trois types de biens seront pris en compte :
  - Les biens permanents- bâtiments selon qu'ils sont ou non amortis ;
  - Les biens renouvelables selon qu'ils sont ou non amortis ;
  - Les biens renouvelables récurrents.

L'objectif recherché est d'approcher, au plus près, le coût effectif de la compétence ou l'action transférée.

L'évaluation permettra d'établir le FCCT provisoire versé par la commune de Viry-Châtillon à la suite de ces rétrocessions de compétences.

Un bilan sera fait à la fin de l'exercice 2018 afin de fixer le FCCT définitif en résultant.

### **3. Evaluation proposée**

Au vu de l'intérêt territorial défini par l'EPT sur diverses compétences et notamment la voirie, plusieurs compétences à ce jour exercées par l'EPT (anciennement par la CALE) doivent être restituées à la commune de Viry-Châtillon :

- les arbres d'alignement,
- la propreté urbaine,
- les aires de jeux,
- autres dépenses liées à la compétence espaces verts,
- Les actions correspondant à la gestion et l'organisation des manifestations suivantes : fête des lacs, illuminations de fin d'année et feu d'artifice.

L'évaluation s'appuie sur des données postérieures à la dissolution de la CA des Lacs de l'Essonne. C'est pourquoi, la période d'évaluation correspond aux années 2016-2017.

#### **a. Les dépenses de personnel**

Selon les données fournies par la Direction des ressources humaines, la compétence regroupe 57 Equivalents temps plein (EQTP), dont trois postes vacants pour un montant global, valorisé en année pleine 2017 à 2 272 759.76 €.

Le transfert des agents conduira au calcul d'une quote-part des charges d'appui et de structure RH égale à 3 495€/EQTP transféré (médiane du quartile auquel appartient la commune de Viry-Châtillon)

Postes	Nombre d'agents	Coût (chargé en €)
Postes pourvus	54	2 155 759,76 €
Postes vacants	3	117 000,00 €
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>57</b>	<b>2 272 759.76 €</b>

#### **b. Arbres d'alignement**

Il est proposé de retenir la méthode d'évaluation suivante :

- L'évaluation réalisée porte uniquement sur le fonctionnement.
- Suite à un changement de mode de gestion de la compétence, intervenu à la suite de la dissolution de la CA des Lacs de l'Essonne, il est proposé de retenir uniquement l'exercice 2017. Les prestations réalisées au titre de 2017 l'ont été intégralement par le biais d'un contrat de marché public.

Donnée	2017
Dépenses réalisées	156 136

Montant retenu	Source
156 136	Services EPT

## c. Propreté urbaine

Selon les données fournies par les services, les dépenses relatives à la propreté atteignent en moyenne 398 963 € sur les années 2016 et 2017.

Ces dépenses correspondent aux actions suivantes :

2016		2017	
Régie de Quartiers (Entretien voirie RN445 et RN7 - Nettoyage berge PIR - Désherbage des fils d'eau, des pieds et rejets d'arbres secteur Ouest - Désherbage des candélabres et trottoirs côté GB, secteur CD445 - Entretien mensuel partie rétrocedé des Coteaux de l'Orge hors territoire SNI et AFUL)	31 925,40	Régie de Quartiers (Entretien voirie RN445, RN7 et nettoyage berge PIR - Désherbage des voiries et contours d'arbres secteur Plateau le 06/06 et 2ème intervention entre semaine 34 et 39 - Entretien mensuel Coteaux de l'Orge hors territoire SNI et AFU de juillet à décembre)	44 056,80
ESV (Prestations complémentaires de nettoyage mécanisé des voies suite aux inondations - Prestations complémentaires d'automne d'octobre à décembre - Nettoyage de la voirie Viry du 01/01 au 17/12:	344 450,13	ESV (Nettoyage de la voirie Viry du 01/01 au 17/12: Nettoyage voirie tour de France le 23 et 24/07 - Prestations complémentaires d'automne d'octobre à décembre)	377 493,99
<b>Total</b>	<b>376 375,53</b>	<b>Total</b>	<b>421 550,79</b>

## d. Aires de jeux

Selon les données fournies par les services, les dépenses relatives aux aires de jeux atteignent en moyenne 5 173 € sur les années 2016 et 2017.

Ces dépenses correspondent aux actions suivantes :

Coût net de fonctionnement			
2016		2017	
Contrôle des aires de jeux, fitness	1 218,96	Contrôle des aires de jeux (écoles, squares, buts terrains multisports clôturés, fitness)	1 965,84
Pièces pour jeux	3 798,24	Pièces pour jeux	3 363,60
<b>Total</b>	<b>5 017,20</b>	<b>Total</b>	<b>5 329,44</b>

e. Autres actions de la compétence « espaces verts » sur la commune de Viry-Châtillon

Dépenses de fonctionnement

Outre les arbres d'alignement urbain, la propreté et les aires de jeux, la compétence « espaces verts » comprend également la gestion propre des espaces verts situés sur le territoire de la commune.

La présente évaluation est proposée à partir de plusieurs sources de données :

- Les données transmises par la direction de la comptabilité sur les exercices 2016 et 2017 sur l'antenne principale et les antennes secondaires.
- Enfin, les données relatives aux achats de matériels et engins utiles à l'exercice de la compétence.

Lorsque la dépense concerne la voirie, il a été proposé de déduire un tiers du montant au titre de la compétence de l'EPT.

En €		2016	2017	Moyenne retenue
<b>011 - Charges à caractère général</b>		428 566,58	373 214,81	400 890,69
60611	Eau et assainissement	1 735,92	12 222,29	6 979,11
60623	Alimentation	0,00	719,73	359,87
60632	Fournitures de petit équipement	60 039,05	51 382,77	55 710,91
6068	Autres matières et fournitures	86 760,20	62 108,07	74 434,14
61521	Terrains	56 517,34	54 689,13	55 603,24
615228	Autres bâtiments	1 357,20	1 369,20	1 363,20
61523	Voies et réseaux	160 355,27	142 495,36	151 425,32
6156	Maintenance	57 477,80	45 664,90	51 571,35
6188	Autres frais divers	33,00	0,00	16,50
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 796,35	2 563,36	3 179,86
6714	Bourses et prix	494,45	0,00	247,23

Après retraitement, la moyenne des dépenses entre 2016 et 2017 s'établit à 400 890,69€.

## Coût moyen des véhicules

Il est proposé de s'appuyer sur la grille des données récupérées en 2016 auprès des services de la Ville.

A partir de l'inventaire des véhicules, l'évaluation consiste à appliquer le coût global par véhicule au nombre de véhicules recensés. Les véhicules dont l'acquisition a été réalisée au-delà des périodes d'amortissement sont exclus.

Le coût net des dépenses liées aux véhicules atteint 60 822€.

Valeur annuelle	Familles de véhicules		
	Tourisme	Petits utilitaires	Gros utilitaires
Coût moyen de renouvellement (valeur amortissement)	2 447	1 971	3 391
Coût moyen des assurances	467	467	467
Coût moyen d'entretien (matériel ou entretien externalisé) hors personnel	763	763	763
Main d'œuvre "garage" pour l'entretien des véhicules	642	642	642
Coût moyen des fluides	685	423	555
<b>Coût moyen global par famille de véhicule</b>	<b>5 005</b>	<b>4 265</b>	<b>5 818</b>
<b>Nombre de véhicules</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>Coût</b>	<b>10 010</b>	<b>4 265</b>	<b>46 546</b>
<b>Total</b>	<b>60 822</b>		

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont recensées sur les deux dernières années de la manière suivante :

En €	Intitulés	Coût 2016	Coût 2017	Moyenne
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	9 941,30	25 599,30	17 770,30
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 497,86	9 429,48	7 463,67
2182	Matériel de transport	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	1 072,80	536,4
<b>TOTAL</b>		<b>9 941,30</b>	<b>36 101,58</b>	<b>25 770,37</b>

Il est proposé d'appliquer le FCTVA sur ces investissements. Le coût net s'établit à 21 543 €.

Coût net d'investissement (en €)	Montant retenu
Dépenses d'équipement moyen	25 770
Taux de FCTVA (16,404%)	4 227
<b>Dépenses d'investissement nettes du FCTVA</b>	<b>21 543</b>



## f. Autres actions rétrocédées à la commune de Viry-Châtillon

Par ailleurs, trois actions sont rétrocédées à la commune :

- La gestion du feu d'artifice,
- Les illuminations de fin d'année,
- La fête des lacs.

Le coût global constaté sur ces trois actions représente un montant de 181 091€ qui correspond :

- A la moyenne des dépenses liées à la gestion du feu d'artifice,
- Au dernier exercice 2017 pour la gestion des illuminations de fin d'année,
- A la gestion de la fête des lacs (organisation, communication et ressources humaines).

En €	2016	2017	Moyenne
Feu d'artifice	45 000	30 000	<b>37 500</b>
Illuminations de fin d'année		82 254	<b>82 254</b>
Fête des lacs	57 673	65 000	<b>61 337</b>
<b>Total autres actions</b>	<b>102 673</b>	<b>177 254</b>	<b>181 091</b>

## g. Synthèse compétences rétrocédées à la commune de Viry-Châtillon

Il en résulte un coût net des dépenses de fonctionnement estimé à 3 614 230€ en moyenne sur les deux dernières années (sauf cas dérogatoires). Ce coût correspond aux charges directes majorées des charges d'appui et de structure RH égalent à 3 495€/EQTP transféré (médiane du quartile auquel appartient la commune de Viry-Châtillon).

Intitulés	2016	2017	Moyenne
<b>Dépenses de personnel</b>		<b>2 236 015</b>	<b>2 272 760</b>
Arbes d'alignements	0	156 136	156 136
Aires de jeux	5 017	5 329	5 173
Propreté	376 376	421 551	398 963
Autres charges espaces verts	428 567	373 215	400 891
<b>Total à ajouter</b>	<b>809 959</b>	<b>956 231</b>	<b>961 163</b>
Feu d'artifice	45 000	30 000	37 500
Illuminations de fin d'année		82 254	82 254
Fête des lacs	57 673	65 000	61 337

Total à ajouter	102 673	177 254	181 091
Total charges (A)	912 632	3 369 500	3 415 015
Charges d'appui RH ⇒ 57 postes x ratio RH voté en CLECT en 2017 soit 3 495€/EQTP (B)		199 215	
Total charges rétrocédées (A)+(B)		3 614 230	

### Détermination du coût net total

Le coût net total des compétences rétrocédées est évalué à 3 696 595€. Il viendra minorer le FCCT provisoire versé par la commune de Viry-Châtillon à l'EPT au titre de l'année 2018. Un bilan sera fait à la fin de l'exercice 2018 afin de fixer le FCCT définitif en résultant.

EN €	Montant retenu
Total charges de fonctionnement	3 614 230
Total coût véhicules	60 822
Total coût net investissement	21 543
<b>Total minoration FCCT commune</b>	<b>3 696 595</b>